

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 3

Artikel: Après la ratification de l'accord américano-suisse : la Suisse sur le seuil de l'ère atomique
Autor: Reverdin, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après la ratification de
l'accord américano-suisse

La Suisse sur le seuil de l'ère atomique

*par Olivier Reverdin, Conseiller national,
Rédacteur en chef du « Journal de Genève »*

Tout récemment — c'était vers le 20 février — le Ministre Balke a déclaré, devant le Bundestag, à Bonn, que l'Allemagne n'a plus de temps à perdre si elle veut éviter que son retard, dans le domaine des industries atomiques, ne tourne à la catastrophe. Tous les grands pays industriels, a-t-il affirmé, sont à la veille de manquer d'énergie. Seuls ceux qui disposeront à temps de piles atomiques en suffisance parviendront à surmonter la pénurie. Les autres seront entravés dans leur développement.

Ces remarques valent pour la Suisse. Elle aussi s'est laissée mettre en retard, et elle n'a pas les mêmes excuses que l'Allemagne, dont la liberté d'action était restreinte en matière de physique nucléaire, parce qu'ainsi en avaient décidé ses vainqueurs.

Le retard de la Suisse, imputable à elle seule, fait peser une sérieuse menace sur son avenir industriel. Or, on n'y insistera jamais assez : le sort du pays dépend étroitement de la prospérité de ses industries d'exportation.

La Suisse, en effet, n'a que peu de ressources naturelles. Jusqu'au début du siècle dernier, elle a été incapable de nourrir tous ses enfants. Beaucoup d'entre eux étaient contraints, pour vivre, de s'engager dans les armées des princes étrangers. Le service mercenaire fut, pendant des siècles, une nécessité économique et démographique.

C'est l'industrie qui a finalement permis de fournir sur place du travail à ceux qui ne trouvaient à s'employer ni dans l'agriculture, ni dans l'artisanat, ni dans le commerce. Dès le début, l'activité industrielle de la Suisse s'est orientée essentiellement vers l'exportation.

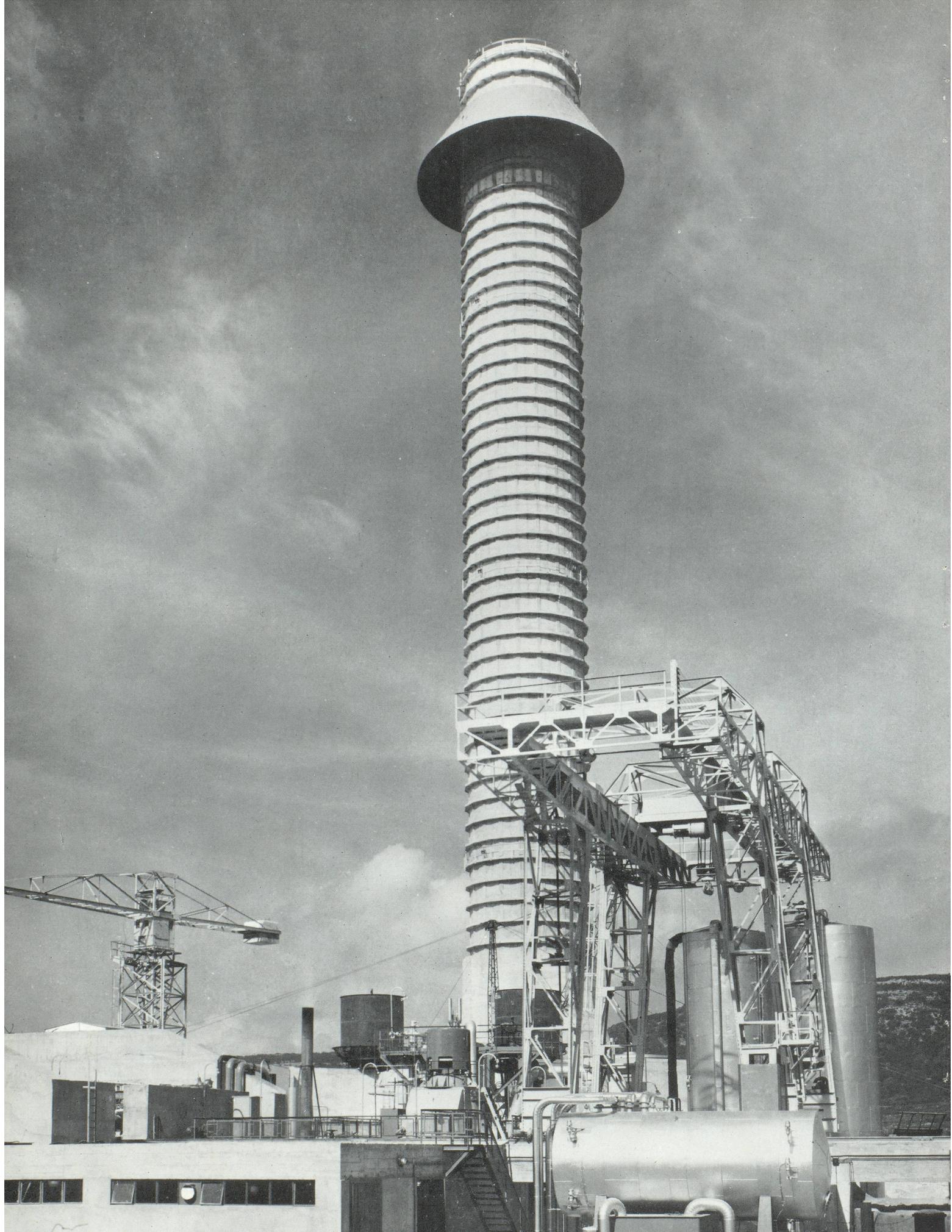
Grâce à elle, la population augmenta rapidement. Vers 1850, elle atteignit deux millions d'habitants. Les cinq millions ont été dépassés l'an dernier.

Pour assurer l'existence d'une population aussi dense, sur un territoire aussi pauvre, la Suisse doit à tout prix rester dans le peloton de tête des nations industrielles. Si elle cesse d'être à l'avant-garde du progrès technique et si, de ce fait, elle perd ses positions sur les marchés mondiaux, c'en sera fait de sa prospérité, et, très rapidement, la misère contraindra une partie de la population à émigrer. On ne se rend généralement pas assez compte, à l'étranger, de la vulnérabilité de l'économie suisse, qui ne peut se maintenir que par un constant effort d'invention et de qualité dans le travail.

Or, le peloton de tête des nations industrielles, pour reprendre l'expression dont nous nous sommes servis, s'est engagé résolument dans l'ère atomique. La Suisse s'est laissée distancer. Il lui faut à tout prix rejoindre.

Comment ? Les savants suisses font, depuis fort longtemps, d'importants travaux de recherche dans le domaine de la physique nucléaire. Le retard n'est donc pas du côté de la science. Il est du côté des techniques d'application industrielle. La Suisse manque de techniciens atomiques; elle ne possède ni les connaissances pratiques, ni le personnel, ni les matières fissiles et le matériel, ou, du moins, elle ne les possède qu'en quantités insuffisantes, pour ne pas dire dérisoires.

Peut-elle, seule, acquérir tout cela ? Certainement pas. Des pays aussi grands, aussi riches en ressources humaines et matérielles que la France et la Grande-Bretagne, ne parviennent pas à suivre le train que mènent les États-Unis. Comment la petite Suisse y



réussirait-elle? Livrée à elle-même, elle ne saurait rattraper son retard. Une aide étrangère lui est indispensable. Cette aide, elle ne peut la demander qu'aux pays qui ont déjà de l'expérience dans la construction des piles et qui peuvent offrir des matières fissiles.

Aussi est-ce avec empressement — avec soulagement aussi — que la Suisse a saisi la chance qui s'offrait à elle de collaborer avec les États-Unis. On sait, qu'il y a un an, le Président Eisenhower avait annoncé que son pays était disposé à conclure, avec les États qui le désiraient, des accords relatifs à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique; que, dans le cadre de ces accords, l'Amérique offrait de mettre à la disposition de ses partenaires des informations, des matières fissiles, des réacteurs.

En juin 1956, à la suite de négociations rapidement menées, la Suisse signait un accord atomique avec les États-Unis. A quelques détails près, cet accord est semblable à ceux que Washington a conclus avec d'autres pays, notamment avec la France.

Aux termes de cet accord, les États-Unis s'engagent à fournir à la Suisse des matières fissiles (« une quantité nette d'uranium enrichi de l'isotope ^{235}U n'excédant pas 500 kg. d'uranium 235 contenu dans l'uranium » précise l'accord, à l'art. 7), des piles, des informations sur l'emploi de ces piles et de ces matières premières, informations que les recherches de leurs savants leur ont permis d'acquérir, et auxquelles, dans certains cas, pour des raisons qui les regardent, ils estiment devoir conserver un caractère confidentiel ou secret.

En guise de contre-prestation, les États-Unis demandent à pouvoir bénéficier des découvertes que la Suisse ferait grâce aux piles, aux matières fissiles et aux informations fournies par eux. Ils désirent, en outre, s'assurer que leur aide ne sera pas détournée à des fins militaires. Pour cela, ils exigent de pouvoir exercer, sur le territoire suisse, certains contrôles. Ces contrôles sont expressément limités à l'emploi des matières fissiles de provenance américaine par les instituts de recherches universitaires ou autres, et par les entreprises privées suisses, ainsi qu'aux mesures de sécurité qu'exige l'emploi de ces matières. Des savants atomistes et des ingénieurs en seront chargés. La Suisse s'est réservé le droit de donner son agrément quant au choix des inspecteurs, et de les faire accompagner, dans leurs visites, par ses propres fonctionnaires.

On le voit : ces conditions sont en tous points comparables à celles que l'on trouve souvent dans les contrats de licence entre entreprises privées. Elles n'en ont pas moins paru exorbitantes à une partie de l'opinion publique. Une réaction très vive, et qui atteste le soin jaloux que les Suisses prennent de leur souveraineté et de leur neutralité, s'est produite, surtout dans les cantons romands. Les communistes y ont trouvé un thème d'agitation bienvenu; mais les arguments des adversaires de l'accord étaient si faibles, que, le premier émoi passé, ils n'ont pas porté.

C'est surtout le droit accordé aux États-Unis de procéder à des inspections sur territoire suisse qui a créé le malaise. Sans doute un contrôle international et multilatéral serait-il préférable. Il est d'ailleurs prévu. Les États-Unis, comme la Suisse, le souhaitent. Aussi

ont-ils calqué très exactement les dispositions de leur accord relatives au contrôle sur l'article 12 du projet d'agence atomique des Nations-Unies, projet qui, on le sait, devait être adopté peu après, par une conférence réunie l'automne dernier à New-York. Quand ce contrôle international existera, il pourra être substitué, en ce qui concerne la Suisse et les États-Unis, au contrôle bilatéral. L'article 11 de l'accord le prévoit expressément.

En décembre, estimant que cet accord était, à tous égards, avantageux, et qu'il n'impliquait de risques ni pour la souveraineté, ni pour la politique de neutralité de la Suisse, les Chambres fédérales l'ont ratifié. Les votes ont été significatifs : unanimité au Conseil des États, toutes les voix contre celles des quatre députés communistes au Conseil national.

L'accord va donc déployer ses effets. La Suisse en attend beaucoup. Elle est soucieuse, en effet, de rattraper au plus vite son retard. Une société privée, Réacteur S. A., créée en 1954, avec l'appui de la Confédération, construit à Wurenlingen, en Argovie, un groupe de deux piles. L'une a été achetée à la Commission américaine de l'énergie atomique, après la conférence atomique des Nations-Unies, qui a eu lieu à Genève en été 1955. Il s'agit de la pile-piscine qui avait alors été exposée devant le Palais de l'Ariana. La seconde, dont la construction n'est pas achevée, est de conception suisse.

Ce n'est là qu'un début. Il est bien évident que ces deux piles, et l'accord avec les États-Unis, ne sauraient suffire. Aussi le Conseil fédéral envisage-t-il de saisir toutes les occasions qui se présenteront de collaborer avec d'autres pays, sur le plan bilatéral ou multilatéral. La France, la Grande-Bretagne, le Canada, sont parmi les partenaires envisagés. La décision de créer, à Vienne, l'agence atomique internationale des Nations-Unies, a été accueillie avec une grande satisfaction. Il convient toutefois d'attendre que cette décision soit suivie d'effets. Quant à l'offre de collaboration soviétique, faite dans un but évident de propagande, et par des voies insolites (publication d'une interview par la *Pravda*), il ne pouvait être question d'y donner suite. Elle ressemblait d'ailleurs davantage à une tentative de torpiller, auprès de l'opinion suisse, l'accord conclu avec les États-Unis, et d'empêcher la ratification, qu'à une offre positive et sérieuse. En principe, toutefois, la Suisse est disposée à collaborer, en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, avec n'importe quel pays, y compris l'U. R. S. S.

Notons que la situation de la Suisse n'a rien d'exceptionnel. Les petits pays d'Europe occidentale connaissent les mêmes difficultés. Ils en sont, eux aussi, réduits à faire appel à la coopération étrangère. Seules quelques très grandes puissances peuvent tendre à une certaine autarcie en matière de recherches nucléaires et de production d'énergie atomique.

Il serait vain de tout attendre de cette coopération. Chaque pays doit s'adapter, former ses cadres de savants, d'ingénieurs, de techniciens, stimuler la construction de piles et la production d'énergie, prévoir les normes du contrôle nécessaire, et les mesures de sécurité qui s'imposent. Il y a là tout un travail d'enseignement, d'organisation industrielle, de législation. La Suisse commence

à peine à l'ébaucher. Le Conseil fédéral a désigné un commissaire de l'énergie atomique, en la personne de M. Otto Zipfel, qui, depuis 1939, est un des grands commis de la Confédération. Il n'existe pas encore de législation sur l'emploi de l'énergie atomique. L'effort d'adaptation ne fait que commencer. Un des mérites de l'accord américano-suisse, c'est de l'avoir stimulé, d'en avoir souligné la nécessité; comme aussi de donner aux hommes de science et aux industriels suisses qui se préoccupent de recherches ou d'applications pratiques

la garantie qu'ils pourront disposer des matières fissiles, des appareils, des conseils et des informations scientifiques indispensables à leur travail. En leur fournissant tout cela, les États-Unis rendent à la Suisse un précieux service : ils lui donnent une chance de faire encore à temps son entrée dans l'ère atomique, de sauver ainsi sa position industrielle et de continuer à pouvoir nourrir, à l'avenir, une population aussi dense qu'aujourd'hui.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Conseil fédéral a adressé un message aux Chambres, pour leur recommander d'approuver l'adhésion de la Suisse à l'Agence internationale de l'Énergie atomique dont la création a été décidée l'automne dernier par une conférence convoquée à New York par les Nations-Unies, et dont le siège sera à Vienne.

Dans son message, le Conseil fédéral insiste une nouvelle fois sur la nécessité absolue pour la Suisse de rattraper son retard dans le domaine des applications pratiques de la science nucléaire.

Les Chambres viennent de donner, le 18 mars, leur agrément,

Vue de l'intérieur du réacteur de recherches présenté à Genève en 1955 par les États-Unis et dont la Suisse a fait l'acquisition

